

25 projets ont déjà déposé leur candidature

Charles a donc l'intention de s'installer dans le piétonnier. Il vise une cellule dans le haut de la rue. Il espère aussi pouvoir bénéficier du fonds d'impulsion de la Ville de Mons pour lancer son activité. Le fonds d'impulsion a été mis sur pied par le collège communal en mai dernier. Il possède une enveloppe de 200.000 euros à répartir sur plusieurs projets. « Nous avons profité des mois de juillet et d'août pour rencontrer un ensemble de porteurs de projets. On a enregistré une série de candidatures », commente Nicolas Martin, échevin du Développement économique. Plusieurs profils de commerce sont visés. Il y a d'abord ceux qui nourrissent une idée depuis des années et qui n'ont jamais osé se lancer. Grâce au fonds d'impulsion, leur risque serait limité. Ensuite, il y a ceux qui ont déjà un commerce, mais qui veulent s'agrandir. « Puis, les indépendants qui sont déjà implantés dans une autre ville et qui aimeraient dédoubler leur activité à Mons. Et enfin, ceux qui veulent changer complètement de vie, réorienter leur carrière en lançant une activité commerciale », ajoute Nicolas Martin.

Le caractère innovant est pris en compte. « Pour l'instant, il y a 25 projets sur la table, essentiellement dans le piétonnier. On a vraiment de tout: des produits de niche, de l'horeca, des textiles, de l'artisanat, des produits du terroir, de la décoration, etc. » Le fonds attire beaucoup de monde. Et il aura pour objectif d'aider ces nouveaux commerces de deux manières. D'une part, grâce à la prime de lancement de l'activité. Au moment de l'ouverture, le commerçant pourra recevoir, en one shot, jusqu'à 7.500 euros.

D'autre part, le fonds offre une aide au loyer. Par mois, il peut prendre en charge jusqu'à 75% du loyer la première année, puis 50% la deuxième année et enfin 25% la troisième année.

Cette aide dégressive permettra de rééquilibrer le fonds qui est aussi renfloué chaque année à hauteur de 200.000 euros. « Il n'y a pas de date limite pour répondre à l'appel à candidature. C'est permanent. Les projets qui bénéficieront du fonds d'impulsion seront choisis par un jury composé de membres du secteur privé et public », conclut Nicolas Martin.